

Groupe « L'ACCENT – RÉSEAU IMMOBILIER »

www.laccentimmo.fr

Siège social : 6 Rue Court de Gébelin - 30 000 NIMES - SAS au capital de 1000 euros.
Carte professionnelle délivré par la CCI de NIMES sous le N° CPI : 3002 2021 000 000 006
Siret : 894 234 020 00010 – Code APE : 6831Z
RCP n° : 120 137 405 par MMA IARD assurances, Transaction sur immeuble et fonds de commerce, 14 Bd Marie et Alexandre Oyon, 72 030 LE MANS CEDEX 9.

BAREME TTC HONORAIRES « L'ACCENT – RÉSEAU IMMOBILIER » TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

A la charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisé dans le mandat.

PRIX DE VENTE NET	HONORAIRES MAXIMUMS
< à 60 000 Euros	6 000 €
De 60 001 à 100 000 €	7 000 €
De 100 001 à 150 000 €	8 000 €
De 150 001 à 200 000 €	10 000 €
De 200 001 à 250 000 €	12 000 €
De 250 001 à 300 000 €	14 000 €
De 300 001 à 350 000 €	16 000 €
De 350 001 à 400 000 €	18 000 €
De 400 001 à 450 000 €	19 000 €
De 450 001 à 500 000 €	20 000 €
A partir de 500 001 €	4 %

(Honoraires à partir du 16 Octobre 2023)

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par le groupe « L'ACCENT – RÉSEAU IMMOBILIER » en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière.

BAREME TTC HONORAIRES « L'ACCENT – RÉSEAU IMMOBILIER »

LOCATION HABITATION – ENTREPRISE

A la charge du locataire sauf convention contraire précisé dans le mandat.

HABITATION	HONORAIRES MAXIMUMS
De 0 40 m2	Honoraires de location : 8 €/m2 Honoraires état des lieux : 3 €/m2
De 50 à 80 m2	Honoraires de location : 5 €/m2 Honoraires état des lieux : 3 €/m2
De 80 à 120 m2	Honoraires de location : 3 €/m2 Honoraires état des lieux : 3 €/m2
À partir de 120 m2 et plus	Honoraires de location : 2 €/m2 Honoraires état des lieux : 3 €/m2

ENTREPRISE

Négociation fonds de commerces, murs commerciaux, bureaux, locaux d'activité

12 % TTC

Rédaction d'un bail sur demande

300 € TTC

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par le groupe « L'ACCENT – RÉSEAU IMMOBILIER » en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière.

(Honoraires à partir du 24 Novembre 2023)